



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 octobre 2025

Dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC) : un foyer confirmé en Espagne le 4 octobre entraîne la mise en place d'une zone réglementée en France

Un foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC) a été confirmé ce samedi 4 octobre dans un élevage de veaux en Espagne (commune de Castello d'Empuries - Catalogne).

Ce foyer en Espagne conduit à la mise en place d'une zone de surveillance dans le département des Pyrénées-Orientales concernant 75 communes.

La liste des mesures et des communes concernées est prescrite ce jour par arrêté préfectoral. En particulier, les mouvements de bovins sont interdits dans, vers et à partir de cette zone, à des fins d'élevage, le temps d'observer le caractère éventuellement évolutif de la situation sanitaire dans cette zone et en Espagne.

La décision de vacciner les bovins détenus dans cette nouvelle zone réglementée sera prise en début de semaine prochaine en concertation avec les parties prenantes professionnelles. Le cas échéant, la France dispose d'un stock suffisant de doses vaccinales pour une campagne de vaccination supplémentaire.

La DNC est une maladie animale virale non transmissible à l'être humain, ni par contact avec des bovins infectés, ni par l'alimentation de produits issus de ces animaux (viande, lait, fromage), ni par piqûres d'insectes. Elle se propage par les mouvements d'animaux infectés ou via des insectes « vecteurs » (taons et mouches piqueuses / stomoxes).

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv